Image not found or type unknown

# Régularisation d'un etudiant sans papier depuis un an

Par **EtudiantSP**, le **08/10/2010** à **13:43**

Bonjour,

je vous expose la situation d'un proche
c'est un étudiant tunisien brillant rentré en France de façon régulière en 2006 après avoir eu son baccalaureat tunisien , admis en école préparatoire ou il a fait ses deux années (lycée chaptal puis un autre lycée). N'ayant pas reussi a accéder à une grande école , il a entamé un cursus universitaire en s'inscrivant en 3eme année de Licence mathématiques.

il a passé une année très difficile sur le plan psychologique (le fait de ne pas réussir aux concours de grandes écoles l'a beaucoup touché) , il a redoublé. Mais il ne s'est pas réinscrit l'année suivante (dépression). il est resté en situation irrégulière depuis Aout 2009 (soit depuis 14 mois).

Il a fait son inscription cette année en 3eme année de licence en mathématique.

Jai deux questions :
1- Est ce que son dossier a des chances de passer et donc d'être régularisé ? (à savoir qu'il a refusé toute consultation chez un psy , et voulait s'en sortir seul de sa dépression , chose qu'il a fait heureusement, mais ça pose un problème par ce qu'il ne peut avoir aucun certificat qui atteste de son état fragile pendant l'année ou il était sans papier)

2- Quelles associations, partis politiques ... peut l'aider?

Merci pour vos réponses

Par **Agdal**, le **11/10/2010** à **22:48**

Bonsoir,

je te donne mon cas en exemple après je ne pourrai pas te donner une réponse precise par rapport à la situation de ton ami, je ne suis pas Monsieur le Prefet !

Toujours scolarisé dans des etablissements à l étranger, arrivée en France en situation

régulière.

BAC eu en France, poursuite d étude avec succes (bac + 3 )

Suite à des difficultés financier j'ai du travaillé, mon patron n'a jamais voulu payé la redevance à l état !

Quand j ai voulu me réinscrire à la Fac (maitrise) pas de soucis, mais à la préfécture on m a donné un récipicé renouvelable tous les 3 mois et à la fin de la période scolaire j ai reçu une OQTF (obligation de quitter le territoire) avec pour seule raison : pas d'attache familiale en france !

Le relevé de notes ou la situation moral, le Prefet s'en balance pas mal !!!

Suis en situation irrégulière depuis 2003 et l'OQTF date de 2006.

Qu'il se rapproche du reseau éducation sans frontiere de sa ville, (ou autre) ils pourront etudié son cas....

D'un département à un autre les choses peuvent etre different .....

BON COURAGE.

Par **jruiced**, le **12/10/2010** à **06:49**

désolé le resf est très bon pour aider sur un aspect social mais pas du tout sur l'aspect juridique. Si vous habitez paris il faut aller voir le GISTI

Par **Agdal**, le **12/10/2010** à **07:02**

Mon dossier été suivi par la ligue des droits et l'Homme, résultat : OQTF !!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés